



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230624-2023\_74-DE  
Reçu le 27/06/2023

**EXTRAIT  
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2023**

**Le samedi 24 juin 2023 à 18h00,**

**Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

**Etaient présents :** Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Caroline FRANCA – Marguerite CARBONI - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Maryse CASTELLANI

**Pouvoirs :** -

**Absents excusés :** Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Elise FERRARI – Laetitia DUCHET

<b>Membres du conseil municipal</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>19</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

**Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2023\_74**

**Objet : 11- 7.5.1 –STEPRIM -ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LES  
ACTIONS RELEVANT DE SA COMPETENCE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Considérant** les dommages causés au territoire de la CARF suite au passage de la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020 ;

**Considérant** la vulnérabilité du territoire CARF face aux aléas naturels de montagne ;

**Considérant** l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire sur le besoin d'une démarche concertée multirisques visant à augmenter la résilience du territoire CARF face à ces aléas ;

**Considérant** la lettre d'intention adressée au préfet du département des Alpes Maritimes relatif à la déclaration d'intention d'un dossier STePRIM CARF en date du 16 septembre 2022 ;

**Considérant** le soutien du directeur régional de la DREAL PACA concernant le projet STePRIM, dans un courrier en date du 17 novembre 2022 ;

**Considérant** l'articulation du programme STePRIM avec le programme de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN), à l'échelle du SMIAGE Maralpin ;

**Considérant** les concertations menées depuis janvier 2023 entre le SMIAGE, la CARF et la commune de Tende ;

Le Maire rappelle à l'assemblée les principaux objectifs du programme de la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM), piloté par le SMIAGE et la CARF, qui visent à poursuivre les travaux de reconstruction post-tempête Alex de la vallée de la Roya, et à initier une démarche d'amélioration de la résilience du territoire de la CARF vis-à-vis des aléas de montagne, sous une approche multirisques. Le périmètre du programme comprend ainsi les 15 communes de la CARF, et permettra d'amorcer des études opérationnelles et des actions travaux permettant d'améliorer la connaissance sur l'ensemble des aléas naturels de montagne et de protéger des secteurs à enjeux identifiés.

Le programme comprend un total de 53 actions pour un montant prévisionnel de 33,8 millions d'euros hors taxes, sur l'ensemble du territoire CARF pour la période 2024-2029 dont 7 seront portées sur la commune de Tende :

- Création d'une réserve communale de sécurité civile à Tende ;
- Travaux de sécurisation en techniques mixte de la commune de Tende – hameau de Granile ;
- Travaux de sécurisation en techniques mixte de la commune de Tende – village de Tende ;
- Travaux de sécurisation en techniques mixte de la commune de Tende – hameau de la Minière ;
- Travaux de sécurisation du secteur Mouton Dort à Saint-Dalmas de Tende ;
- Travaux de sécurisation des Hauts de Tende ;
- Etude de sécurisation du hameau de Castérino et Neige et Merveilles à Tende.

Le montant d'engagement prévisionnel de la commune de Tende s'élève à 6 838 709,50 € HT dont 8 000 € HT d'autofinancement prévisionnel. Les financements attendus sont répartis de la manière suivante :

- 40 à 50% pour l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FRPNM – dit Fonds Barnier)
- 30 à 60% pour le Département des Alpes-Maritimes,
- 

Le dossier de candidature du programme STePRIM doit comporter les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage.

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant de l'autoriser à signer la lettre d'intention au nom de la commune de Tende pour assurer la maîtrise d'ouvrage des actions relevant de sa compétence et inscrites à la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne – STePRIM.

AR Prefecture  
006-210601639-20230624-2023\_74-DE  
Recu le 27/06/2023

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide :**

D'autoriser Monsieur le Maire de TENDE à signer la lettre d'intention au nom de la commune de TENDE pour les actions relevant de la compétence communale et inscrites au programme de la Stratégie Territoriale de la Prévention des Risques en Montagne – STePRIM - du territoire CARF **à hauteur de 6 838 709,50 € HT dont 8 000 € HT d'autofinancement.**

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:  
Et de la réception en Préfecture le :